

Orléans, 18 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sanctions administratives en région Centre-Val de Loire à l'encontre d'entreprises de transport routier de marchandises

Sur proposition de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives, le préfet de la région Centre-Val de Loire, vient d'interdire, pour une durée d'un an, à deux entreprises de transport routier de marchandises implantées, toutes deux en Espagne, d'effectuer des transports de cabotage sur le territoire national.

Cette décision entrera en vigueur le 15 février 2018. Elle sanctionne l'accumulation d'infractions commises par ces entreprises, lors de transports de cabotage, dont des délits de cabotage irrégulier et des délits de modification ou d'emploi irrégulier du dispositif de contrôle du temps de conduite (tachygraphe).

Cette sanction répond à la volonté de lutter contre la concurrence déloyale, le cabotage irrégulier et le dumping social dans le transport routier de marchandises. L'objectif est de veiller au respect des conditions de sécurité routière et au respect d'une saine concurrence entre transporteurs des Etats membres.

Le cabotage consiste en la possibilité pour une entreprise non établie en France d'effectuer des opérations de transport sur le territoire national, dans le domaine du transport routier de marchandises. Le transporteur peut réaliser :

- après déchargement d'une opération de transport international sur le territoire français, au maximum, dans un délai de 7 jours, 3 opérations de chargement déchargement sur le sol national,
- suivant l'entrée à vide du véhicule sur le territoire français, une seule opération de cabotage sur le territoire français.

Par ailleurs, une sanction d'immobilisation de deux véhicules, pour une durée de deux mois a été prononcée par le Préfet à l'encontre d'une entreprise de transport routier de marchandises implantée dans la région. Cette décision sanctionne des infractions répétées aux réglementations encadrant le transport routier.

Les décisions sont publiées au Recueil des Actes Administratifs de la région Centre-Val de Loire : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/40784/273834/file/recueil-r24-2018-015%20du%2016%20janvier%202018.pdf>

CONTACTS PRESSE

Renée CULLERIER / DREAL Centre – Val de Loire / Colette THEAS-DUHAMEL/Préfecture

Tél. : 02.36.17.41.27

Tél. : 02.38.81.40.35